

HERVE SÉCURITÉ

Retard de 2 mois pour les caméras



On n'en est pas encore à placer les caméras ■ PRÉTEXTE VAN STEENSEL/SP

Lors du prochain conseil communal, à Herve, lundi, on devrait causer à nouveau des caméras de surveillance, à l'occasion d'un point déposé par le groupe HDM. Un groupe qui fait de ces caméras une de ses priorités.

Une somme était prévue au budget 2012 pour le placement d'un premier lot. Mais, explique Pierre-Yves Jeholet, " nous apprenons que la délibération du Collège désignant l'entreprise pour la mise en place de ces caméras a été annulée le 21 février par le Service Public de Wallonie"(qui a succédé au MET).

Réponse du bourgmestre, José Spits: " le dossier a été adjugé à la fin de l'année dernière. Le marché n'est pas cassé, mais la procédure d'attribution doit être recommencée. Ce qui devrait nous faire perdre deux mois. La tutelle analyse le dossier d'un point de vue juridique. Il s'agit d'un dossier qui a été monté par le consultant que la ville avait engagé. La tutelle a fait son travail."

Pour le maieur, ce qui pose problème, " c'est un point de détail, un problème juridique assez pointu par rapport aux critères d'attribution."

Pour la première phase, déjà prévue au budget 2011, il était question de placer les caméras de Potièrue (vers l'hôtel de ville), du rond-point d'Outrecour, de la N3 près du CPH, du carrefour N3-rue de la Station, du carrefour de Battice et du début de la route de Maasticht, à proximité de l'école communale.

Une deuxième livraison était alors prévue pour l'année suivante avec dans le collimateur la ligne 38, le Clos du Mayeur à Battice, les venelles proches de l'ancien collège, le parking souterrain de la cour de l'ex-collège, le clos des Ursulines au centre de Herve et la plaine des sports.

Un choix qui irrite HDM, qui aurait voulu qu'on se focalise d'abord sur les environs du stade et de la piscine, à Herve. «

Y.B.